

LINOPAN sa  
Ooigemstraat 16

B - 8710 WIELSBEKE

99-318f  
RM/AB/EVW

Gent, 1 Octobre 1999

Dossier n° 99-G-094

Extrapolation de Beproeversverslag Nr. 9309 A et B, rédigés par le Laboratorium voor Aanwending der Brandstoffen en Warmte-Overdracht, Université de Gand, relatifs à la réaction au feu de panneaux en particules de bois LINOPAN F-R.

## AVIS TECHNIQUE

Suite à votre demande nous avons examiné les procès-verbaux d'essai en référence.

Les procès-verbaux en référence donnent la description et les résultats d'essais de réaction au feu, effectués suivant le paragraphe 2.3 de l'Annexe 5 de l'Arrêté Royal du 19 décembre 1997 modifiant l'Arrêté Royal du 7 juillet 1994, sur des panneaux en particules de bois **Linopan F-R** (masse volumique : 600 à 700 kg/m<sup>3</sup>). Le procès-verbal n° 9309 A donne les résultats des essais effectués sur des panneaux d'une épaisseur de 12 mm. Le procès-verbal n° 9309 B donne les résultats des essais effectués sur des panneaux d'une épaisseur de 25 mm.

Les résultats obtenus pendant ces essais sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Procès-Verbal d'Essai	9309 A	9309 B
V <sub>m</sub> après 1'30"	50	40
V <sub>i</sub> après 1'30"	50	40
V <sub>m</sub> après 10'	50	40
V <sub>i</sub> après 10'	50	40
Classement	A1	A1

Quai Banning 6  
B - 4000 LIEGE  
Tel. (04) 366 92 94  
Fax: (04) 366 91 37

Ottergemsesteenweg 439 - bus 11  
B - 9000 GENT  
Tel. (09) 240 10 80  
Fax: (09) 240 10 85

Société Générale de Banque à Liège 240-0015857-50 Generale Bankmaatschappij te Luik

Siège social: rue de la Loi 155, 1040 Bruxelles - Sociale zetel: Wetstraat 155, 1040 Brussel

TVA BE 434.019.867 BTW

Sur la base des résultats mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que, en ce qui concerne la réaction au feu, les panneaux en particules de bois **Linopan F-R d' une épaisseur de 12 mm à 25 mm** peuvent être classés dans la classe **A1** suivant la NBN S21-203 et l' Annexe 5 de l' Arrêté Royal du 19 décembre 1997 modifiant l' Arrêté Royal du 7 juillet 1994.

Cet avis est uniquement valable si la composition des panneaux n'a pas été modifiée par rapport à celle des panneaux soumis à l'essai.

Il va de soi que seul des essais réalisés sur des épaisseurs intermédiaires suivant la méthodologie mentionnée ci-dessus, peuvent fournir la preuve incontestable de cet avis.

Cet avis est basé sur nos connaissances actuelles et sur l'expérience acquise par les deux laboratoires d'essai au feu des universités à Gand et à Liège.

Cet avis n'est valable que joint aux procès-verbaux de référence.

Cet avis est valable jusqu'au 30 septembre 2002, sauf si une modification des normes ou de la réglementation intervenait avant cette date.

Cette extrapolation ne peut pas être combinée avec un autre avis technique sauf mentionné explicitement.

Dr. ir. A. BRULS

Administrateur

Prof. dr. ir. R. MINNE

Président du  
Conseil d'Administration

Cet avis comprend 2 pages.